

Bilan professionnel "Empreinte"

Accompagnement à la mobilité

Le Bilan Professionnel Empreinte proposé par le CDG 64 a pour but de :

- Réaliser une analyse du parcours professionnel
- Guider l'agent dans sa réflexion et le rendre acteur de ses démarches
- Aboutir à un projet professionnel réaliste en cohérence avec le marché de l'emploi
- Etablir un plan d'action concret pour mettre en œuvre son projet

Il est préconisé pour accompagner les agents qui ont un souhait de mobilité ou d'évolution professionnelle lié à :

- De nouvelles aspirations professionnelles: une volonté d'évoluer ou de changer de métier
- Une situation professionnelle difficile
- Leur état de santé
- Une réussite à un des concours ou examen professionnel de la Fonction Publique Territoriale

Pour qui ?



Les fonctionnaires et contractuels (contrat supérieur à une année) des collectivités du 64.

Comment se déroule ce dispositif ?

L'accompagnement s'organise autour de rendez-vous qui s'échelonnent sur plusieurs mois, en fonction du rythme et des besoins de l'agent. Chaque rencontre dure entre 1H et 2H.

Les principales étapes sont les suivantes :

- **Un accueil individualisé et adapté aux besoins de l'agent** : présentation de la démarche et 1ère analyse de la situation et des besoins,
- **Un accompagnement spécifique et confidentiel** : travail sur le parcours professionnel, identification des compétences, des valeurs, intérêts et ressources mobilisables de l'agent,
- **L'établissement ou l'identification d'un projet professionnel réaliste** à l'issue de la démarche, accompagné d'un plan d'action concret,
- **Livret de bilan professionnel individuel remis à l'agent,**
- La collectivité est destinataire **d'une synthèse de l'accompagnement** (outils mobilisés, date des rencontres...).



Les atouts du PROGRAMME



Un accompagnement sur mesure et adapté aux agents de la Fonction Publique Territoriale :

- Un travail avec des conseillers en mobilité ayant une expertise des métiers des collectivités territoriales et de la gestion des ressources humaines,
- Un conseiller référent vous accompagnera tout au long de votre bilan, en lien avec d'autres professionnels du CDG pour un accompagnement global si besoin (Assistante sociale, Psychologue du travail...).

Les facteurs clés de succès de la démarche :

- Engagement des conseillers : bienveillance, écoute, confidentialité, neutralité...
- Engagement de l'agent accompagné : implication, transparence, assiduité, ouverture d'esprit...

Des outils spécifiques et performants mobilisés en fonction des besoins particuliers de chaque agent :

- Tests/questionnaires, intérêts professionnels, document de synthèse ...
- Passage du test Motiva inclus et le cas échéant test de personnalité SOSIE (Certification des conseillers)
- Possibilité de perfectionner les outils de candidature, simulation d'entretiens...



Utilisation du Module GPEEC (analyse et perspectives du métier, formations...)

Quand débute le Bilan Empreinte ?



La collectivité doit avoir adhéré à l'offre de service mobilité.

- Entretien préalable afin de présenter le Bilan professionnel et cibler le besoin,
- Accord de la collectivité et de l'agent formalisé par la signature du document d'engagement.



Tarification de cette prestation :

- **750€** par accompagnement pour les collectivités affiliées
- **950€** par accompagnement pour les collectivités non affiliées adhérentes
- Prestation non facturée pour les agents bénéficiaires d'une RQTH*, en situation d'inaptitude ou de reclassement pour raison de santé.

*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Une question ? Une Interrogation ? Une précision ? Contactez nous : mobilite@cdg-64.fr 05 59 84 59 38

Illustrations by Storyset